

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Modernisation et remodelage du site CHARAL à Cholet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1	Le projet concerne la modernisation et le remodelage d'un site soumis à autorisation
39	la surface de construction présentée dans le Permis de Construire sera supérieure à 10 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site CHARAL à Cholet est un site d'abattage, découpe et fabrication de produits élaborés de bovins. Il occupe un rôle majeur pour la fabrication et la distribution des produits élaborés frais et représente le pôle logistique des produits frais CHARAL. Les évolutions présentées s'effectuent sans remise en cause des tonnages abattus ou transformés par jour, autorisés par l'arrêté préfectoral.

La société CHARAL vient de faire l'acquisition de la parcelle SOFRIOLOG actuellement mitoyenne et a également racheté l'ancienne parcelle LAURIAL en 2019.

Le projet consiste en la modernisation des activités de préparation de commandes et expéditions par une extension côté Nord-Est, comprenant également des activités de congélation, le réaménagement des ateliers de 2ème transformation et du traitement du 5ème quartier côté Ouest, la construction d'un nouveau local emballages au Sud, et le réaménagement de l'entrée du site au Sud-Ouest.

Dans le cadre de ces travaux, des démolitions de bâtiments et du parking du personnel Sud-Est sont prévues, et seront remplacés par des bâtiments neufs et un nouveau parking.

Le détail des travaux est présenté en annexe complémentaire n°1.

4.2 Objectifs du projet

Le site de Cholet est le pôle majeur de CHARAL pour la fabrication et la distribution des produits élaborés frais : Fabrication de produits élaborés frais et plateforme logistique de tous les produits frais CHARAL.

L'enjeu de la modernisation et du réaménagement du site de Cholet est de pérenniser et maintenir sur le site les activités de congélation et stockage de produits surgelés suite au départ de la société SOFRILOG qui s'en chargeait jusqu'à présent. Le deuxième objectif est de moderniser et mécaniser les process de 2ème transformation et de préparation de commandes ce qui permettra d'optimiser et rationaliser les flux intérieurs des produits. Les flux extérieurs (personnel, véhicules légers et camions) seront simplifiés par le réaménagement des différentes zones de réceptions, expéditions et parkings VL. Enfin le projet prévoit d'adapter la capacité réelle de stockage des emballages en intégrant les exigences réglementaires applicables sur un nouveau bâtiment.

En parallèle des optimisations process, logistique, les aménagements permettront donc de limiter les nuisances pour les riverains à l'Ouest du site, d'améliorer la protection de l'environnement (diminution des camions, création de séparateurs hydrocarbures sur les voiries, création de rétention des eaux incendie pour les nouveaux bâtiments). Lors de l'étude de ces aménagements une attention particulière a été portée à l'embellissement du site.

Les travaux devront être effectués sur site occupé avec maintien de l'activité et notamment des expéditions durant les 3 ans de travaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le planning prévisionnel du projet est construit sur un dépôt de Permis de Construire en octobre 2021, un démarrage prévisionnel des travaux début 2022 et une fin des travaux fin 2024. Les travaux s'effectueront en site occupé, plusieurs phases seront nécessaires afin de maintenir l'activité du site dans les meilleures conditions de sécurité.

La phase 0 Modernisation 5ème quartier s'effectuera en intérieur (sans construction). La phase 1 extension des expéditions impliquera la démolition des anciens bâtiments Sofrilog, envisagée à partir du premier trimestre 2022. La phase 2 Emballages-Parking nécessitera d'abord la construction du nouveau bâtiment de stockage des emballages sur le parking actuel, avant de démolir l'ancien bâtiment existant et de réaménager un nouveau parking de stationnement du personnel. La phase 3 prévoit le réaménagement des ateliers de 2ème transformation, la phase 4 le réaménagement de l'entrée du site. Le tableau des surfaces de bâtiments, aménagées en voiries et espaces verts est donné dans la notice descriptive du projet en annexe complémentaire n°1.

Les travaux nécessiteront l'apport de matériaux de construction classique pour un aménagement industriel (structure métallique ou béton, panneaux isolants ou parpaing en fonction des locaux). Les constructions nécessiteront de terrasser environ 50cm d'épaisseur pour les extensions et voirie afin de mettre le terrain au propre. Il faudra également creuser le vide sanitaire sous la chambre froide négative.

Les travaux démarreront par de la démolition, du terrassement, avant les phases de construction des nouveaux bâtiments et des aménagements intérieurs, puis extérieurs.

Les aménagements respecteront les arrêtés ministériels ICPE applicables à la date de construction des nouveaux bâtiments.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site Charal à Cholet possède un effectif de 1 030 personnes en CDI et CDD. Il n'est pas prévu de modification des effectifs dans le cadre du projet. Les activités d'abattage de bovins, découpe de muscles (2ème transformation) et élaboration de produits élaborés (UVC frais, 3ème transformation) respecteront les autorisations actuelles (160 t/j en abattage et transformation). Le site fonctionne de 4h à 21h, il est sous surveillance 24h/24 et 7 jours sur 7, 365 j/an.

Les évolutions permettront de rationaliser les flux intérieurs, les nettoyages des locaux, améliorer l'ergonomie des postes de travail et optimiser les expéditions de produits finis (diminution de 10% du trafic camions par rapport à la situation actuelle avec le fonctionnement du bâtiment Sofrilog).

De plus, la reconstruction d'un nouvel espace couvert et fermé pour le lavage des bétailières en béton permettra de limiter la propagation des niveaux sonores lors du lavage et d'implanter les bennes à fumier dans un local fermé limitant la propagation des odeurs.

La quantité d'eau consommée (205 930 m³/an moyennés sur les années 2015 à 2019 auxquels s'ajoutent les 3431 m³/an de Sofrilog) ne sera pas augmentée au delà de 5% (nettoyage locaux, condensation des installations frigorifiques).

Les volumes et natures de déchets ne seront pas modifiés dans le cadre des travaux.

Pour maintenir en température les nouvelles chambres froides, et pour les activités de congélation, une nouvelle salle des machines contenant 1,4 tonne d'ammoniac sera aménagée en complément d'une salle des machines existante (l'installation ex SOFRILOG contenant 3 tonnes sera supprimée). Ainsi la quantité totale d'ammoniac sera réduite. La salle des machines sera en béton ce qui permettra de limiter la propagation des niveaux sonores pendant le fonctionnement du groupe froid.

Les autres utilités du site ne sont pas remises en cause (chaudières eau chaude,...). De nouveaux transformateurs et TGBT seront ajoutés pour faire face aux augmentations de puissances liées à la salle des machines et aux nouveaux process. Des récupérations de calories seront effectuées sur les installations frigorifiques pour le dégivrage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de modernisation et remodelage du site CHARAL à Cholet fera l'objet d'un dossier de Permis de Construire et d'un dossier de Porter à connaissance au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le projet n'engendre pas la création d'une nouvelle rubrique soumise à autorisation ou enregistrement au titre des ICPE. Il n'augmente pas les seuils de classement du site sur les rubriques en autorisation. Le déplacement du local de stockage des emballages sur l'actuelle zone du parking de stationnement impliquera le remplacement de la rubrique 1530 par la rubrique 1510 en déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain	89 163 m ²
Bâtiments surface future	38 717 m ²
Voiries surface future	38 407 m ²
Aire bétonnée surface future	2 777 m ²
Empierrement	315 m ²
Espaces verts surface future	8 592 m ² (9,6 au lieu de 2,5% actuels)
Bassin	355 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹	Long. - 0° 8 7' 2 6 " 94 Lat. 4 7° 0 7' 2 3 " 66
CHARAL Place Jean Chavel 49 300 Cholet	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
	Point de départ :	Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Point d'arrivée :	Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Communes traversées :	

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le site CHARAL a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter qui a permis d'obtenir l'arrêté préfectoral qui régit le site (AP 12 septembre 2005)

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche du site est située à 4 kilomètres à l'Est du site de CHARAL; il s'agit de l'Etang des Noues. La ZNIEFF de type 2 est implantée à 4,5 kilomètres à l'Est du site: Massif Forestier de Nuaille-Chanteloup.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CARMEN ne recense pas de zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'établissement CHARAL.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site CHARAL est implanté à 40 kilomètres à l'Ouest du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aérodrome de Cholet-Le Pontreau possède un Plan d'Exposition au Bruit. Le site est à 600 mètres au plus proche des pistes mais n'est pas inclus dans la carte d'exposition aux bruits. Le site est inclus dans le secteur affecté par le bruit routier, lié à la route départementale 13 qui longe le site CHARAL.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Monuments Historiques de la commune de Cholet les plus proches du site CHARAL sont à 1,1 kilomètre dans le centre de la commune: Eglise Sacré Coeur, Eglise Notre Dame et Tour dite du Grenier à Sel.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est urbanisé et au coeur d'une zone industrielle. Les zones humides Ramsar et Pays de Loire recensées sur le site de la DREAL Pays de Loire, sont autour de la Loire, à plus de 30 kilomètres au Nord du site. Le projet s'effectue sur un site existant et les constructions s'effectueront sur des surfaces imperméabilisées.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cholet possède un Plan de Prévention des Risques Inondation Val de Moine . Les zones concernées sont au centre de la commune. La zone d'activité dans laquelle est située l'établissement CHARAL n'est pas incluse dans la zone rouge ou bleu du PPRI. La commune de Cholet est également concernée par le PPRT EPC France (en Vendée) lié à des effets de surpression.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site pollué BASOL et SIS le plus proche du terrain de CHARAL est le site SSP00036460101 ancien site de traitement du bois implanté à 300 mètres au Nord-Est du site. Les silos Ballannée sont référencés BASIAS (PAL4962938), mitoyens du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inclus dans la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de Ribou qui a fait l'objet d'une consultation publique en 2014 (retenues du Ribou-Verdon sur la rivière la Moine), ni dans un autre périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site inscrit dans un rayon de 20 kilomètres autour du site CHARAL.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de zone NATURA 2000 recensées dans un rayon de 30 kilomètres autour de la commune de Cholet. La NATURA 2000 la plus proche est à plus de 30 kilomètres au Sud-Est du site Vallée de l'Argenton (voir annexe n°6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc du Château des Colberts à 11,8 kilomètres au Sud-Est du terrain CHARAL est le site classé le plus proche.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site consomme l'eau du réseau public pour le lavage des équipements, des locaux, la production d'eau chaude, l'évaporation des tours aéroréfrigérantes des systèmes de production de froid, certains postes en production (douchage carcasses) et dans une moindre mesure pour un usage sanitaire et le réfectoire. La consommation de forage ne sera pas impactée par le projet. Le projet engendrera au maximum une augmentation de la consommation d'eau de 5% liée au lavage des nouvelles surfaces et à la condensation des installations frigorifiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de drainage ou modification des masses d'eau souterraines. Le site possède un forage au Nord du site pour le refroidissement des machines de conditionnement, mais il n'est pas prévu de modifier le forage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une optimisation des déblais-remblais sera recherchée, et dans la mesure du possible les matériaux seront utilisés sur le site. Il est malgré tout possible qu' il faille terrasser environ 50cm d'épaisseur pour les extensions et voiries afin de mettre le terrain au propre. Pour une surface d' environ 30 000 m ² cela pourrait représenter 15 000 m ³ à évacuer au maximum.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu d'optimiser les déblais-remblais au maximum. Au regard de la topographie de la parcelle, il ne devrait pas y avoir de besoin en apport de terre végétale ou matériaux venant de carrière. Les matériaux de construction sont des matériaux habituels en construction industrielle au sein d'un site agroalimentaire (métal, béton, panneaux isolants). Le bois ne sera pas utilisé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet Charal s'inscrit au sein de la zone industrielle existante, les parcelles qui viendront agrandir le site existant sont d'anciens sites industriels avec des locaux industriels (entrepôt frigorifique). L'ancienne friche a fait l'objet d'un diagnostic faune-flore (voir le rapport en annexe complémentaire n°2) qui précise que le projet d' extension sur la zone étudiée ne présente pas d'enjeu sur la faune et la flore inventoriée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est suffisamment éloigné des Zones NATURA 2000 recensées (voir annexe n°6). Il n'existe pas de lien direct entre le site et ces zones NATURA 2000 (présence de l'autoroute notamment axe fracturant) et pas de cours d'eau aux abords du site qui s'écoulerait jusqu'à une zone NATURA 2000 dans lequel le site se rejeterait.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet présenté par CHARAL s'inscrit sur un site existant déjà construit: des bâtiments seront démolis, reconstruits en lieu et place de surfaces de parking et des parkings réaménagés sur un ancien bâtiment après démolition. Des aménagements internes sont également prévus. Les évolutions présentées n'affecteront pas les zones naturelles recensées et faisant l'objet de classement et de préservation. Le site étant en zone industrielle, il est à plus de 4 kilomètres des premiers espaces naturels identifiés par le site de la DREAL Pays de Loire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de remodelage du site CHARAL s'inscrit sur un site existant déjà imperméabilisé et qui ne consomme aucun espace naturel, forestier ou agricole. Le site est en zone industrielle. Il prévoit la création d'espaces verts de manière à augmenter la surface non imperméabilisée sur le site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain de l'établissement CHARAL n'est pas directement concerné par des risques technologiques. La commune de Cholet est incluse dans le PPRT d'un établissement Seveso implanté dans le département de la Vendée (rayon de suppression). Les silos Bellannée doivent être implantés à 25 mètres des limites de propriété de l'établissement; l'arrêté préfectoral du site Bellannée ne recense pas de zones d'effets supplémentaires autre que les périmètres d'isolement réglementaires.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain CHARAL n'est pas implanté en zone inondable identifiée dans le PPRI Val de Moine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités existantes du site ne seront pas modifiées dans le cadre du remodelage. La fabrication de produits alimentaires de consommation courante n'engendre pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités autour du site CHARAL ne sont pas à l'origine de risque sanitaire pour le site.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité engendre 200 véhicules/j trafics liés à la réception des animaux, des emballages et à l'expédition des produits finis et des déchets. Le trafic est également lié aux véhicules du personnel. L'activité n'étant pas augmentée dans le cadre du projet, le trafic ne sera pas augmenté. Avec l'acquisition du bâtiment Sofrilog, le nombre de véhicules diminuera d'environ 10%. Les aménagements permettront de répartir le flux de véhicules lourds vers l'Est du site (plage horaire trafic 5h-21h).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site CHARAL est à l'origine de bruits: animaux, utilités, trafics camions et véhicules légers. Les aménagements s'éloignent des habitations à l'Ouest et réorganisent les expéditions à l'Est côté zone d'activités. Les locaux techniques aménagés seront en matériaux empêchant la propagation des bruits (parpaings ou béton). Le site est en zone Industrielle et aux abords d'une voie de circulation à fort trafic.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La station de prétraitement du site est dans un local fermé, équipé d'une aspiration de l'air. L'air est traité par charbon actif avant d'être rejeté à l'extérieur. Les co-produits sont entreposés dans des locaux réfrigérés et le fumier régulièrement évacué pour éviter le développement d'odeurs. Les bennes à fumier et le lavage bétaillères seront dans un espace couvert et fermé. Certaines activités de la zone industrielle peuvent éventuellement être à l'origine d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'un site agroalimentaire ne génère pas de risques de vibrations. Pendant les travaux, les démolitions n'impliquent pas d'écroulement de bâtiment en béton mais uniquement des bâtiments en panneaux isolants ou bardage. Les autres activités de la zone industrielle ne sont pas à l'origine de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site démarrant à 4h le matin, un minimum d'éclairage de la cour réception, est nécessaire en période nocturne. Toutefois, les éclairages sont limités à des zones précises et toujours motivées pour des raisons de sécurité d'exploitation.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune dispose d'un éclairage public dans la zone industrielle.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement des installations de combustion au gaz naturel (production d'eau chaude) engendre des rejets de vapeur d'eau et de dioxyde d'azote. Ces installations ne seront pas modifiées en terme de puissance dans le cadre du projet. Le nouveau condenseur de la salle des machines rejettera de la vapeur d'eau. Les opérations de terrassement pourraient générer des poussières sur le site. Les bâtiments à démolir sont en bardage et panneaux isolants, ils ne produiront pas de poussière pendant leur démontage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de pluie qui tombent sur les surfaces imperméabilisées sont collectées et rejetées au réseau public. Les évolutions présentées remplaceront des zones de bâtiments en bâtiments et voiries. Les eaux collectées sur les toitures sont moins chargées. L'ensemble des eaux de pluie des cours poids lourds sera traité par des séparateurs à hydrocarbures (voir annexe complémentaire n°1).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités ne seront pas modifiées, la qualité des effluents (charge) envoyés à la station de prétraitement reste identique. Seul le volume sera augmenté dans les limites de la convention de rejet. A noter, les effluents de l'installation anciennement exploitée par Sofrilog, qui sera déconstruite, seront intégrés dans les rejets du site Charal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de sous produits des lignes d'abattage ou de transformation ne seront pas changés. Les activités n'évoluant pas, il n'y aura pas d'évolutions sur les natures ou quantités de déchets. Les entreprises en charge de leur valorisation ou traitement resteront inchangées. Les déchets générés pendant les travaux seront gérés par les entreprises directement et orientés vers les filières de retraitement adéquates sous surveillance du maître d'ouvrage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements et les constructions permettront d'uniformiser les aspects extérieurs des nouveaux bâtiments par rapport à l'existant, d'améliorer l'entrée du site et les zones au Sud-Ouest visibles depuis les rues et la zone d'habitations. Le permis de construire contiendra un volet paysager établi par un Architecte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'effectue en aménageant d'anciennes surfaces industrielles de la zone, il ne nécessite pas d'achat d'espace agricole, pas de déboisement. Il redynamise l'ancienne friche. Les volumes d'activité du site ne sont pas modifiés, les activités humaines ne sont pas impactées. Les évolutions envisagées au Sud du terrain CHARAL nécessitent de faire modifier le PLU. Une procédure est en cours auprès des services de l'urbanisme de l'agglomération du Choletais.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, il n'y a pas d'autres projets en cours qui impliqueraient des incidences cumulées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de modernisation du site respecte les tonnages autorisés et l'effectif restera stable. Il n'y aura pas d'augmentation des impacts ou des nuisances. Les travaux permettront d'améliorer certains points: diminution du trafic véhicules lourds par jour d'environ 10%, maintien de la surface imperméabilisée du site sans augmentation de volume d'eaux de pluie à gérer et ajout de séparateurs d'hydrocarbures sur les 2 cours véhicules lourds créés (expéditions et emballages), création de rétention des eaux incendie pour les nouveaux bâtiments, déplacement d'une partie du flux camions à l'Est donc à l'opposé des zones d'habitations ce qui diminuera les nuisances sonores pour les riverains. Le projet permettra, malgré les surfaces supplémentaires et le complément d'installations frigorifiques, de limiter l'augmentation de consommation d'eau à 5% maximum. Le projet intègre de la récupération de chaleur pour le dégivrage, ce qui contribue à limiter la consommation énergétique. Les rejets atmosphériques, les déchets et co-produits resteront identiques en qualité et quantité. Le projet prévoit la création d'un espace couvert et fermé pour le lavage des bétailières et le stockage des bennes à paille et fumier. Le projet uniformisera le rendu visuel des bâtiments et remplacera le bâtiment au coin Sud-Ouest par la zone de stationnement du personnel et des espaces verts. L'environnement des riverains sera amélioré. La surface des espaces verts sera considérablement augmentée sur la parcelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la faible sensibilité environnementale du terrain du projet, les travaux envisagés n'augmentent pas de manière significative les impacts générés par l'activité de production du site CHARAL, voir les diminue sur de nombreux aspects (ajout de 2 séparateurs hydrocarbures sur les nouvelles voiries camions, création d'une rétention des eaux incendie pour les nouvelles chambres froides et le bâtiment emballages, amélioration des flux camions à l'opposé des habitations, diminution d'environ 10% du trafic lourds/jour, augmentation d'environ 6500 m² de la surface d'espaces verts, stabilisation de la surface imperméabilisée).

Au regard de l'absence d'enjeux et de l'absence d'impacts supplémentaires, il ne semble pas nécessaire de produire une étude d'impact, au delà d'un dossier de Porter à Connaissance (intégrant une mise à jour de l'étude de dangers).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe complémentaire n°1: Note descriptive du projet annexe complémentaire n°2: Prédiagnostic faune-flore juin 2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

QUIMPERLE (29)

le,

23 juillet 2021

Signature

